

Avenant CGV et crise du Covid-19

Avec la crise sanitaire actuelle, l'événement VTT Alps Epic a été dans l'obligation de décaler ses dates du 21 au 26 août 2020 (à la place du 26 juin au 1er juillet).

Les inscriptions pour l'Alps Epic ont été stoppées durant la période de confinement mis en place en France. Elles reprennent le 1er mai. Afin de les rassurer, les nouveaux participants qui s'inscrivent à partir du 1er mai, peuvent souscrire à l' **OPTION ZEN**.

L' **OPTION ZEN**, mise en place par Alps Epic Events donne le droit au remboursement intégral (hormis les frais de dossier équivalents au prix de l'option) selon les conditions suivantes :

- l'Alps Epic ne peut pas se tenir fin août suite à des nouvelles mesures gouvernementales liées au Covid-19 qui empêchent la tenue de l'événement.
- l'Alps Epic ne peut pas se tenir fin août car le nombre d'inscriptions n'est pas suffisant en raison du report lié au Covid-19.
- le participant ne peut pas venir sur l'Alps Epic car il n'est pas autorisé à se déplacer suite à des mesures liées au Covid-19 (fermeture des frontières, déplacement interdit depuis certaines régions plus touchées par le Virus par exemple).
- *Ou pour tout autres cas directement liés au Covid 19 « subit de façon non volontaire » de la part des participants (la raison de manque d'entraînement ne peut pas être considérée comme une raison valable, sachant que les participants doivent s'inscrire en prévoyant leur préparation)*
- Dans les cas cités ci-dessus, le lien avec le Covid-19 devra être prouvé pour demander le remboursement. Pour les autres cas, il existe notre assurance annulation classique proposée via europ assistance ([voir détails ici](#)). En aucun cas, un remboursement ne pourra être exigé si celui-ci n'a pas souscrit à ces options.

Afin de répondre au mieux aux mesures sanitaires liées au Covid19, l'organisation se réserve le droit de modifier ou supprimer des prestations et services prévues initialement.